



ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

CAP Agent Accompagnant au Grand Âge Note à l'attention des candidats individuels Session 2027

IMPORTANT

Cette note d'information destinée aux candidats individuels rappelle les règles essentielles de conditions d'accès au diplôme du C.A.P Agent Accompagnant au Grand Âge (Arrêté du 6 février 2023 et arrêté modificatif du 04 juillet 2025)

Il est toutefois **indispensable** de lire le référentiel de l'examen, accessible sur le site d'EDUSCOL et sur LEGIFRANCE:

https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/CAP_AAGA.html

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052008571>

1- RÈGLEMENT D'EXAMEN

CAP Agent Accompagnant au Grand Âge	ÉPREUVES	Coef.	Mode d'évaluation	Durée
	ÉPREUVES PROFESSIONNELLES			
	EP1 – Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne	7	Épreuve orale	30 min
	EP2 – Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé	6	Épreuve orale	30 min
	ÉPREUVES GÉNÉRALES			
	EG1 – Français, Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique ⁽¹⁾	3	Épreuve écrite : français	2h
			Épreuve orale : Français	10 min
			Épreuve orale : HG-EMC	15 min
	EG2 – Mathématiques et physique-chimie	2	Épreuve écrite	1h30
	EG3 – Education physique et sportive ⁽²⁾	1	Épreuve ponctuelle	
	EG4 – Prévention santé environnement	1	Épreuve écrite	1h
			Épreuve orale	6 min
	EG5 – Langue vivante étrangère	1	Épreuve écrite	1h30
	Épreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques ⁽³⁾	1	Épreuve écrite	1h30
	Épreuve facultative : langue vivante ⁽³⁾	1	Épreuve orale	12 min

⁽¹⁾ Histoire Géographie-EMC : le candidat constitue une liste de 6 documents correspondant à chacun des thèmes du programme

⁽²⁾ Les candidats individuels peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve d'Education Physique et Sportive

⁽³⁾ Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 (moyenne des notes de toutes les épreuves) ET une moyenne aux épreuves professionnelles égale ou supérieure à 10 sur 20 (moyenne des notes des deux épreuves EP1 et EP2).

1.1 – BENEFICES ET REPORT DE NOTES

☞ Si vous échouez à l'examen du CAP Agent Accompagnant au Grand Âge, vous pouvez conserver vos notes pendant 5 ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures, inférieures ou égales à 10 sur 20.

☞ Si vous avez échoué à l'examen d'un autre CAP, vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves d'enseignement général (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS - PSE) pendant 5 ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures, inférieures ou égales à 10 sur 20.

1.2 – DISPENSES D'ÉPREUVES

☞ Si vous êtes déjà titulaire d'un CAP, d'un BEP, d'un CAP ou BEP agricoles, d'un CAP ou BEP maritimes ou d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP (BAC, BT, BP...),

vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à **être dispensé(e) des épreuves d'enseignement général** (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS).

- ☞ Sont dispensés, à leur demande, de l'épreuve de **Prévention Santé Environnement** les candidats titulaires d'un **CAP ou BEP éducation nationale, maritime ou agricole, ou d'un BAC PROFESSIONNEL**.
- ☞ En tant que candidat(e) individuel(le), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être **dispensé(e) de l'épreuve d'Éducation Physique et Sportive (EPS)**.
- ☞ Si vous êtes **titulaire du CAP Assistant technique en milieux familial et collectif**, vous pouvez **obtenir la dispense de l'épreuve professionnelle EP1** au CAP conformément au tableau ci-dessous :

CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF (Dernière session : 2024)	CAP AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND ÂGE Première session : 2025
EP1 - Services aux familles	
EP2 - Services aux collectivités	EP1 – Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne
	EP2 – Maintien et promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

1- JUSTIFICATIFS D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Les candidats individuels doivent obligatoirement **justifier d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dans le secteur concerné (structures sociales et médico-sociales accueillant les personnes âgées)**, d'une durée minimale de **14 semaines** (sur une base de calcul de 35 heures/semaine pour un total de 490 heures effectuées) sur une période qui couvre les trois années qui précèdent l'examen.

Vous devez **compléter l'annexe A** qui se trouve à la fin de cette note et la **téléverser** sur votre compte CYCLADES avec les justificatifs demandés **au plus tard le 20 mars 2027**.

2- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

2.1 – DEFINITION DES ÉPREUVES

EP1 – SERVICES ET ENTRETIEN DANS L'ENVIRONNEMENT COLLECTIF DE LA PERSONNE

- Epreuve orale d'une durée de 30 minutes: 10 minutes maximum d'exposé (pas de temps de préparation) et 20 minutes d'entretien.
- Pendant l'épreuve orale, vous présenterez au jury **trois fiches** qui s'appuient sur des stages et / ou une expérience professionnelle (Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II de l'arrêté de création du CAP AAGA)
 - ↳ Une fiche relative à la mise en place et service des repas
 - ↳ Une fiche relative à la remise en état des matériels et des espaces collectifs
 - ↳ Une fiche relative à l'entretien du linge

Les fiches se composent d'une première partie sur la présentation du contexte et d'une seconde partie sur la description des activités menées.

A l'issue de l'exposé, les membres du jury demandent au candidat d'explicitier sa pratique au regard des activités professionnelles décrites.

- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
 - ✓ Adopter une posture professionnelle adaptée
 - ✓ Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire
 - ✓ Assurer la mise en place et le service des repas
 - ✓ Remettre en état les matériels et entretenir les espaces collectifs
 - ✓ Entretenir le linge

TRANSMISSION DES TROIS FICHES

Vous devrez **déposer** sur votre **compte CYCLADES** les 3 fiches **au plus tard le 20 mars 2027**.

Des modèles de fiches sont disponibles sur le site de l'académie de Nantes :

<https://www.ac-nantes.fr/examens-professionnels-de-niveau-3-cap-et-mc-3-121709>

(cliquez sur " Dossier CAP AAGA ")

- Fiche 1 : mise en place et service des repas
- Fiche 2 : remise en état des matériels et des espaces collectifs
- Fiche 3 : entretien du linge

Si vous n'avez pas déposé les fiches au plus tard le 20 mars 2027, vous ne serez **pas autorisé(e)** à vous présenter à l'épreuve et la **note zéro** vous sera attribuée.

EP2 – PROMOTION DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE DANS SON ESPACE PRIVE

- Epreuve orale d'une durée de 30 minutes : 10 minutes maximum d'exposé (pas de temps de préparation) et 20 minutes d'entretien.
- Pendant l'épreuve orale, vous présenterez au jury deux fiches qui s'appuient sur des stages et/ou une expérience professionnelle (*Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II de l'arrêté de création du CAP AAGA*)
 - ↳ Une fiche relative à la promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne
 - ↳ Une fiche relative à l'entretien de la sphère privéeLes fiches se composent d'une première partie sur la présentation du contexte et d'une seconde partie sur la description des activités menées.
- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
 - ✓ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle
 - ✓ Etablir une relation bienveillante et sécurisante avec le résident
 - ✓ Promouvoir l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne
 - ✓ Entretenir et personnaliser la sphère privée

TRANSMISSION DES DEUX FICHES

Vous devrez **déposer** sur votre **compte CYCLADES** les 2 fiches **au plus tard le 20 mars 2027**.

Des modèles de fiches sont disponibles sur le site de l'académie de Nantes :

<https://www.ac-nantes.fr/examens-professionnels-de-niveau-3-cap-et-mc-3-121709>

(cliquez sur " Dossier CAP AAGA ")

- Fiche 1 : promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Fiche 2 : entretien de la sphère privée

Si vous n'avez pas déposé les fiches au plus tard le 20 mars 2027, vous ne serez **pas autorisé(e)** à vous présenter à l'épreuve et la **note zéro** vous sera attribuée.

2-3 - ASSURANCE ET VACCINATION

- **ASSURANCE :** En cas d'accident survenant au cours des épreuves pratiques ou au cours de trajets, vous ne pouvez prétendre au bénéfice de la législation sur les accidents du travail. Il vous est donc vivement conseillé de contracter une assurance.
- **VACCINATION :** vous devez satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel, conformément à la réglementation en vigueur.

SESSION 2027

RÉCAPITULATIF DES STAGES ET/OU DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Rappel : Les candidats individuels doivent obligatoirement justifier d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel dans le secteur concerné (structures sociales et médico-sociales accueillant les personnes âgées), d'une durée minimale de **14 semaines** (sur une base de calcul de 35 heures / semaine pour un total de 490 heures effectuées) pour une période qui couvre les trois années qui précèdent l'examen.

Ce récapitulatif complété sans rature ni surcharge et les pièces justificatives doivent être impérativement **envoyés par mail** avec les justificatifs demandés à l'adresse dec.cap.cs3@ac-nantes.fr **au plus tard le 20 mars 2027**

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

Nom de naissance	_____	Nom d'épouse	_____
Prénom	_____	Date de naissance	___ / ___ / ____

Pièces justificatives à joindre : **COPIES** des conventions de stage et des attestations de fin de stage **et/ou** des contrats de travail et certificats de travail.

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type d'expérience	Période
	☐ Expérience professionnelle ☐ Stage ☐ Service civique	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	☐ Expérience professionnelle ☐ Stage ☐ Service civique	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	☐ Expérience professionnelle ☐ Stage ☐ Service civique	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :
	☐ Expérience professionnelle ☐ Stage ☐ Service civique	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Total en heures :

Ce récapitulatif et les pièces justificatives des stages sont exigés pour le passage des épreuves EP1 et EP2.

En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous pourrez vous présenter aux épreuves de l'enseignement général mais vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.